



Commission économique pour l'Europe

Comité directeur des capacités et des normes commerciales

Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles**Soixante-dix-huitième session**

Genève, 13-15 novembre 2023

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté*****I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Faits notables survenus depuis la dernière session :
 - a) Faits récents survenus à l'Organisation des Nations Unies, à la Commission économique pour l'Europe et dans ses organes subsidiaires ;
 - b) Faits récents survenus dans d'autres organisations.
3. Mandat et méthodes de travail du Groupe de travail.
4. Utilisation et incidence des normes de qualité des produits agricoles et liens vers les textes législatifs.
5. Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais.
6. Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés.
7. Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre.
8. Section spécialisée de la normalisation de la viande.
9. Activités de renforcement des capacités et de promotion.
10. Systèmes alimentaires durables et utilisation rationnelle des ressources :
 - a) Prévention et réduction des pertes et du gaspillage alimentaires ;
 - b) Transformations numérique et verte au service du développement durable.
11. Travaux futurs.
12. Programme de travail du Groupe de travail pour 2024.

* Les documents relatifs à la réunion seront disponibles en ligne à l'adresse : <https://unece.org/trade/wp7/wp7-78th-2023>. Les représentants participant à la réunion sont priés de s'inscrire en ligne, à l'adresse <https://indico.un.org/e/wp7/78th-2023>. En cas de difficultés, ils sont invités à prendre contact avec le secrétariat par courrier électronique (nilsesm@un.org).



13. Questions diverses.
14. Élection des membres du Bureau.
15. Adoption du rapport.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe de travail adoptera l'ordre du jour.

Document(s) : Ordre du jour provisoire annoté (ECE/CTCS/WP.7/2023/1).

2. Faits notables survenus depuis la dernière session

a) Faits récents survenus à l'Organisation des Nations Unies, à la Commission économique pour l'Europe et dans ses organes subsidiaires

Le secrétariat présentera les faits récents survenus dans le système des Nations Unies, à la Commission économique pour l'Europe (CEE) et au Comité directeur des capacités et des normes commerciales qui influent sur les travaux du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7).

b) Faits récents survenus dans d'autres organisations

Les représentants d'autres organisations qui exercent une activité en rapport avec les normes de qualité des produits agricoles communiqueront des informations sur leurs travaux.

3. Mandat et méthodes de travail du Groupe de travail

Conformément à son mandat, le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles réexamine ce dernier tous les cinq ans et le soumet pour approbation au Comité directeur des capacités et normes commerciales et au Comité exécutif de la CEE.

Le mandat actuel a été adopté par le Groupe de travail dans le cadre d'une procédure intersessions en 2019. Il a été approuvé par le Comité directeur des capacités et normes commerciales à sa cinquième session les 28 et 29 mai 2019 et par le Comité exécutif le 8 juillet 2019 (ECE/EX/2019/L.7, EXCOM/CONCLU/106).

Afin de préparer l'examen quinquennal, le Groupe de travail a décidé, en novembre 2022, de créer un groupe de travail à composition non limitée chargé de réviser le mandat et les méthodes de travail et d'élaborer une proposition pour examen à sa soixante-dix-huitième session. Ce groupe de travail s'est réuni en ligne pour passer en revue les documents et discuter des éventuelles modifications à y apporter et, conformément à sa suggestion, le mandat et les méthodes de travail ont également été inscrits à l'ordre du jour de toutes les réunions des sections spécialisées en 2023 afin d'inviter les délégations y participant à apporter leur contribution.

Le Groupe de travail est invité à examiner la proposition de révision du mandat et des méthodes de travail découlant de ce processus.

Document(s) : Mandat révisé du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (ECE/CTCS/WP.7/2023/3) ;

Méthodes de travail révisées du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (ECE/CTCS/WP.7/2023/4) ;

Revised Terms of Reference of the Working Party on Agricultural Quality Standards – comparison to the 2018 version (Mandat révisé du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles – comparaison avec la version de 2018) (ECE/CTCS/WP.7/2023/INF.1) ;

Revised Working Procedures for the Working Party on Agricultural Quality Standards – comparison to the 2018 version (Méthodes de travail révisées du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles – comparaison avec la version de 2018) (ECE/CTCS/WP.7/2023/INF.2).

4. Utilisation et incidence des normes de qualité des produits agricoles et liens vers les textes législatifs

Dans le cadre des travaux qu'il mène pour continuer à réunir des preuves de l'utilisation des normes de la CEE et de leur influence, le secrétariat a lancé début 2023, en coopération avec le Bureau du WP.7, une enquête sur l'application de ces normes et leur articulation avec la législation des pays participants.

Le Groupe de travail est invité à examiner les résultats de cette enquête. Il est également invité à présenter des propositions d'enquêtes et d'analyses complémentaires pour évaluer et déterminer l'influence des normes.

Document(s) : Résultats de l'enquête (ECE/CTCS/WP.7/2023/5).

5. Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais

En 2023, la Section spécialisée a tenu une session ordinaire. Plusieurs réunions du groupe de travail du Rapporteur chargé d'élaborer une norme pour les patates douces et du groupe de travail chargé d'examiner certaines normes de la CEE sous l'angle des pertes et du gaspillage alimentaires ont également été organisées en ligne.

La Section spécialisée a présenté les documents ci-après au Groupe de travail pour adoption :

Document(s) : Rapport de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais sur sa soixante et onzième session (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2023/2) ;
Norme pour une série de petits fruits (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2023/6) ;
Norme pour les patates douces (ECE/CTCS/WP.7/2023/7) ;
Norme révisée pour les asperges (ECE/CTCS/WP.7/2023/8) ;
Norme révisée pour les choux brocolis (ECE/CTCS/WP.7/2023/9) ;
Norme révisée pour les kiwis (ECE/CTCS/WP.7/2023/10) ;
Norme révisée pour les oignons (ECE/CTCS/WP.7/2023/11) ;
Norme révisée pour les pois (ECE/CTCS/WP.7/2023/12) ;
Norme révisée pour les châtaignes (ECE/CTCS/WP.7/2023/13) ;
Texte révisé des Spécifications minimales de qualité pour les fruits et légumes frais (ECE/CTCS/WP.7/2023/14) ;
Texte révisé de la Norme-cadre pour les normes CEE-ONU relatives aux fruits et légumes frais (ECE/CTCS/WP.7/2023/15).

6. Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés

En 2023, la Section spécialisée a tenu une session ordinaire. Elle a présenté les documents ci-après au Groupe de travail pour adoption :

Document(s) : Rapport de la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés sur sa soixante-dixième session (ECE/CTCS/WP.7/GE.2/2023/2) ;

Norme pour les noix de pécan en coque (ECE/CTCS/WP.7/2023/16) ;
Norme pour les cerneaux de noix de pécan (ECE/CTCS/WP.7/2023/17) ;
Norme révisée pour les amandes décortiquées (ECE/CTCS/WP.7/2023/18) ;
Norme révisée pour les noix de cajou (ECE/CTCS/WP.7/2023/19) ;
Norme révisée pour les dattes (ECE/CTCS/WP.7/2023/20) ;
Matériel explicatif pour les amandes décortiquées (ECE/CTCS/WP.7/2023/21) ;
Matériel explicatif pour les noix de cajou (ECE/CTCS/WP.7/2023/22).

7. Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre

En 2023, la Section spécialisée a tenu une session ordinaire. Plusieurs réunions du groupe de travail du Rapporteur chargé de réviser la Norme pour les plants de pommes de terre ont été organisées.

La Section spécialisée a présenté les documents ci-après au Groupe de travail pour adoption :

Document(s) : Rapport de la Section spécialisée de la normalisation des plants de pommes de terre sur les travaux de sa cinquantième session (ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2023/2) ;
Texte révisé des documents de position de la Section spécialisée de la normalisation des plants de pommes de terre (ECE/CTCS/WP.7/2023/23).

8. Section spécialisée de la normalisation de la viande

En 2023, la Section spécialisée a tenu une session ordinaire, qui comprenait un séminaire international sur la durabilité. Le groupe de travail du Rapporteur sur les modifications à apporter à la Norme pour la viande bovine – carcasses et découpes et le groupe informel chargé d'examiner le champ d'application potentiel des travaux qu'il est proposé de mener sur la dématérialisation des normes relatives à la viande se sont réunis à plusieurs reprises.

La Section spécialisée a présenté les documents ci-après au Groupe de travail pour adoption :

Document(s) : Rapport de la Section spécialisée de la normalisation de la viande sur sa trentième et unième session (ECE/CTCS/WP.7/GE.11/2023/2) ;
Norme révisée pour la viande bovine – carcasses et découpes (ECE/CTCS/WP.7/2023/24) ;
Norme révisée pour la viande bovine – carcasses et découpes – comparaison avec la version précédente (ECE/CTCS/WP.7/2023/INF.3).

9. Activités de renforcement des capacités et de promotion

Les délégations sont invitées à rendre compte des activités de renforcement des capacités et de promotion qu'elles ont menées à bien au cours de l'année écoulée et à présenter des informations au sujet des manifestations et des formations à venir, ainsi que de l'apprentissage en ligne et des autres ressources disponibles pour le renforcement des capacités.

Les délégations sont également invitées à faire part de leurs besoins en matière de renforcement des capacités pour l'application et l'utilisation des normes, ainsi qu'en ce qui concerne la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires. Le Groupe de travail réfléchira à la manière dont il pourrait contribuer à répondre à ces besoins en s'appuyant sur l'expérience acquise et en fonction des fonds extrabudgétaires mis à disposition.

10. Systèmes alimentaires durables et utilisation rationnelle des ressources

Les participants au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, qui s'est tenu en 2021, ont souligné combien il est important d'adopter une approche fondée sur les systèmes alimentaires pour l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Pour atteindre les ODD et offrir à tous un régime alimentaire sain et nutritif, le système alimentaire mondial doit devenir plus productif, plus inclusif, plus écologiquement durable et plus résilient.

Au cours de la réunion préparatoire régionale pour l'Europe et l'Asie centrale organisée le 28 mars 2023 en amont du bilan du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (UNFSS+2), tenu du 24 au 26 juillet 2023, il a été souligné que la lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires était une priorité dans la région et qu'il fallait mieux tirer parti du commerce pour soutenir la transformation des systèmes alimentaires. Les participants ont souligné qu'il était essentiel d'adopter le principe « Une seule santé » pour garantir un équilibre optimal et durable entre la santé des personnes, celle des animaux et celle des écosystèmes, d'estimer le coût réel des denrées alimentaires et de veiller à l'éducation du consommateur et à l'acquisition de connaissances en matière de nutrition.

Après le bilan, un séminaire ou une table ronde se tiendra au titre de ce point de l'ordre du jour, qui mettra l'accent sur deux aspects des systèmes alimentaires durables : la prévention et la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires, et le rôle de la transition numérique pour ce qui est de garantir un commerce durable.

a) Prévention et réduction des pertes et du gaspillage alimentaires

Depuis quelques années, le Groupe de travail a mis davantage l'accent sur la prévention des pertes et du gaspillage alimentaires, à l'appui de la cible 12.3 des ODD, qui prévoit de réduire de moitié le volume de déchets alimentaires d'ici à 2030. Dans ce cadre, des opérations de sensibilisation ont été organisées et des outils et des documents d'orientation ont été mis au point, parmi lesquels le Code de bonnes pratiques CEE-ONU et la méthode de mesure applicable à la chaîne d'approvisionnement en produits frais.

Dans l'Union européenne, la Commission européenne a récemment proposé, dans le cadre du pacte vert pour l'Europe, des objectifs juridiquement contraignants pour la réduction du gaspillage alimentaire, dont l'adoption devrait permettre de réaliser des progrès sur cette question importante.

Ce point de l'ordre du jour fera l'objet d'une table ronde de haut niveau sur les pertes et le gaspillage alimentaires, dans le cadre de laquelle un débat aura lieu sur les travaux que le Groupe de travail pourrait entreprendre sur la prévention et la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires et d'autres aspects des systèmes alimentaires durables liés au commerce.

Document(s) : Code of Good Practice – reducing food loss and ensuring optimum handling of fresh fruit and vegetables along the value chain (Code de bonnes pratiques pour la réduction des pertes alimentaires et la manutention optimale des fruits et légumes frais tout au long de la chaîne de valeur) (ECE/TRADE/470) ;

Mesurer et quantifier simplement les pertes et gaspillages alimentaires : méthode de mesure applicable à la chaîne d'approvisionnement en produits frais (ECE/TRADE/453) ;

Circularity in agri-food (La circularité dans le secteur agroalimentaire) (ECE/CTCS/WP.7/2023/INF.4).

b) Transformations numérique et verte au service du développement durable

Les 18 et 19 avril 2023, la soixante-dixième session de la Commission économique pour l'Europe s'est tenue sur le thème des « transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la CEE ». La Commission a prié les Comités sectoriels concernés et les organes relevant directement du Comité exécutif, ainsi que leurs organes subsidiaires, de réfléchir aux moyens d'accroître l'influence de ses instruments pertinents de façon à promouvoir les transformations numérique et verte, notamment en proposant des solutions pour repérer, évaluer et combler les lacunes en matière de gouvernance et de bonnes pratiques. Elle a invité lesdits organes subsidiaires à poursuivre et à développer les approches existantes de la promotion d'une utilisation généralisée et efficace des instruments appropriés, y compris au moyen d'activités de renforcement des capacités et de partage des connaissances. Elle a également invité lesdits organes subsidiaires à envisager de proposer, dans le cadre de leurs programmes de travail respectifs et en réfléchissant aux possibilités de collaboration entre sous-programmes, des solutions efficaces et mesurables pour promouvoir les transformations numérique et verte, ainsi que pour faciliter la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Pour faire suite à ces demandes, des experts du CEFAC-ONU présenteront les travaux en cours dans le domaine de l'agriculture et concernant d'autres thèmes connexes et un débat sera organisé sur la dématérialisation des processus commerciaux dans le secteur de l'agriculture au titre de ce point.

Conformément à la décision de la Commission, le Groupe de travail examinera au titre de ce point le rôle de la transformation numérique pour ce qui est de garantir un commerce efficace des produits agricoles, en mettant l'accent sur les besoins et les solutions actuelles pour les organes d'inspection nationaux et sur les travaux que le Groupe de travail pourrait entreprendre à cet égard.

11. Travaux futurs

Le Groupe de travail décidera de ses travaux futurs.

12. Programme de travail du Groupe de travail pour 2024

Le secrétariat présentera le projet de programme de travail annuel du Groupe de travail pour 2024, qui est fondé sur le programme de travail du Comité directeur des capacités et des normes commerciales et les décisions s'y rapportant.

Le Groupe de travail sera invité à adopter le programme de travail et à le recommander au Comité directeur pour approbation.

Document(s) : Programme de travail du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles pour 2024 (ECE/CTCS/WP.7/2023/25).

13. Questions diverses

Les délégations seront invitées à examiner d'autres questions qui n'auront pas été abordées pendant la session.

14. Élection des membres du Bureau

Le Groupe de travail élira un(e) président(e) et un(e) ou deux vice-président(e)(s) pour un mandat d'un an.

15. Adoption du rapport

Le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles adoptera le rapport de sa soixante-dix-huitième session.

Document(s) : Rapport du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles sur sa soixante-dix-huitième session (ECE/CTCS/WP.7/2023/2).

III. Calendrier provisoire

Lundi 13 novembre	10 heures-13 heures	Séances informelles
	15 heures-18 heures	Points 1 à 5
Mardi 14 novembre	10 heures-13 heures	Points 6 à 9
	15 heures-18 heures	Point 10 (séminaire/table ronde)
Mercredi 15 novembre	10 heures-13 heures	Points 11 à 14
	15 heures-18 heures	Point 15